

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 497

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 8 QUINQUIES A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 8 *quinquies* A qui attribue une fraction de l'accise sur les énergies autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE) aux collectivités territoriales ayant adopté un PCAET, un SRCAE ou un SRADDET.

Si l'ensemble des régions et des EPCI concernés ont mis en place un plan, le présent article représenterait un coût de près d'un milliard d'euros pour l'État, complexifiant encore les flux de TICPE.

Et le nouveau « fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, doté de 2 milliards d'euros dans le présent projet de loi, permettra de soutenir les collectivités en matière environnementale.